



## NOTE D'INFORMATION

REFERENCE	OBJET	DATE
2022 – 001	<b>PLAN BLEU</b> <b>MOBILISATION POUR FAIRE FACE À UN CAS DE COVID-19 PARMIS LE PERSONNEL SOIGNANT AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES LYS » - A1</b>	06.01.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,  
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,  
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),  
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Ce jour, le jeudi 06 janvier 2022, à 16h00, j'ai été informé qu'un Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de la Résidence DEBROU, qui travaille au sein de l'Unité de vie « Les Lys » - 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment A – a été déclaré positif à la COVID-19 par les services de l'Assurance Maladie. Immédiatement, l'agent a été invité à s'isoler à son domicile.

**Après enquête, je vous informe que cet agent n'a pas été contaminé au sein de la Résidence DEBROU, mais à l'extérieur.**

**L'agent positif à la COVID-19 confirme avoir toujours respecté nos modes opératoires et notamment le port du masque durant son service en respectant les mesures barrières en vigueur.**

Pour votre totale information, au sein de l'unité de vie « Les Lys », je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 100% des résidents éligibles à la 3<sup>ème</sup> dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin, une habitante refuse catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19.

100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

**Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, le jeudi 06 janvier 2022 :**

- L'ensemble des familles et des proches rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Lys » au A1 doivent, jusqu'à nouvel ordre, porter un masque chirurgical au sein de l'unité de vie comme dans les jardins, y compris à l'intérieur des logements des résidents.**  
**Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.**
- Les repas invités au sein de l'unité de vie « Les Lys » au A1 sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.**
- Les personnes rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Lys » au A1 sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à

l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.

- 5) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.
- 6) **À ce jour, le jeudi 06 janvier 2022, et à cette heure 16h50, je vous informe qu'aucun résident, ni aucun autre agent de l'unité de vie « Les Lys », n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.**
- 7) Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont immédiatement été rappelées aux personnels :
  - Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
  - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
  - Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre toutes les personnes ;
  - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
  - Aération régulière des locaux ;
  - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
  - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
  - Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

**Je vous informe qu'une opération de dépistage de la COVID-19 est programmée le jeudi 13 janvier 2022 afin de tester l'ensemble des résidents et des agents de l'unité de vie « Les Lys » au A1 de la Résidence DEBROU.**

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus s'appliquent jusqu'à publication d'une nouvelle note d'information.

**Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,**

Le Directeur

A. ESSALHI

